

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mardi 4 septembre 2018 à 18 heures 30**, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Bernard GRIMAULT.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Nicolas RAFFESTIN, Mesdames Muriel KUBICKÉ et Rose-May BOURBON, Emily DECLERCK.

Absents excusés : Léa de POMYERS, Christine AGENY et Patrick REDOUTÉ

Ordre du jour :

1. Délibération portant attribution d'une subvention à l'association « le Cercle des Amis de Marguerite Audoux »
 2. Délibération retirant la délibération n° 2018-06-06 relative à aux élections des membres du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social.
 3. Délibération complétant la délibération n° 2018-06-07 relative aux délégations données au Maire.
 4. Aménagement sécuritaire route de Ménétréol.
 5. Devis de l'entreprise CASSIER relatif à la modification du bateau du trottoir route de Ménétréol, de la remise en enrobé sur le trottoir 23 rue Principale et de la pose d'un enrobé sur le sentier devant le parking.
 6. Contrat Benjamin Chausseron, agent d'accueil du musée
 7. Réponses aux questions de l'association Sainte Montaine Sauvegarde de l'Environnement.
 8. Questions diverses : problèmes de voisinage.
-

1- Délibération portant attribution d'une subvention à l'association « le Cercle des Amis de Marguerite Audoux ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « le Cercle des Amis de Marguerite Audoux » (CAMA). Il propose de leur verser la même somme qu'aux autres associations de la commune, soit 200 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

2- Délibération retirant la délibération n° 2018-06-06 relative aux élections des membres du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par le Préfecture du Cher qui lui a fait savoir que suite aux élections partielles, il n'était pas nécessaire de renouveler les membres du CCAS et que par conséquent, il faut retirer la délibération n° 2018-06-06 relative aux élections des membres du CCAS.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Délibération complétant la délibération n° 2018-06-07 relative aux délégations données au Maire.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Préfecture du Cher lui a fait savoir qu'il convenait de compléter la délibération 2018-06-07 relative aux délégations données au Maire, pour les points suivants :

7) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants et plus ;

9) d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

En y ajoutant la formule suivante, si le conseil municipal est d'accord : « le conseil municipal ne fixe ni limite, ni condition ».

L'assemblée approuve à l'unanimité.

4- Aménagement sécuritaire route de Ménétréol

Monsieur le Maire présente les plans et estimations remis par Cher Ingénierie des Territoires (CIT). Il y a deux propositions :

- l'esquisse n°1 : écluse au niveau du la maison à Monsieur JOSSET et un plateau surélevé au niveau de la maison de Rosemay.
- l'esquisse n°2 : écluse au niveau du la maison à Monsieur JOSSET et un plateau surélevé au niveau e l'entrée du camping

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il risque d'y avoir des problèmes d'évacuation si l'esquisse n°2 est retenue, il faut faire attention aux bouches d'évacuation des eaux pluviales.

L'estimatif de l'esquisse n°1 s'élève à 24 650.00 € HT et 25 650.00 € HT pour l'esquisse n°2.

L'assemblée demande s'il est possible de décaler le plateau surélevé après le chemin des murs, là où il n'y a pas de maison. Monsieur le Maire dit qu'il demandera, toutefois, il y a une distance à respecter entre chaque aménagement, donc il faut voir si cela est possible.

L'assemblée décide retenir, à l'unanimité, l'esquisse n°1 avec possibilité de décalage du plateau surélevé. Monsieur le Maire est chargé de demander les subventions pour ce projet.

5- Devis de l'entreprise CASSIER relatif à la modification du bateau du trottoir route de Ménétréol, de la remise en enrobé sur le trottoir 23 rue Principale et de la pose d'un enrobé sur le sentier devant le parking.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis avaient été demandés à plusieurs entreprises pour la modification du bateau des trottoirs route de Ménétréol et Route d'Aubigny. L'entreprise AUBIGNY BATIMENT avait été retenue. Malheureusement, ils se sont désistés après avoir modifié le 1^{er} bateau du trottoir route d'Aubigny, en expliquant qu'il n'avait pas le matériel, ni la technique pour faire ce genre de travaux et qu'il fallait que la commune se rapproche de l'entreprise CASSIER.

Monsieur le Maire explique qu'il a fait venir l'entreprise CASSIER pour plusieurs travaux : la modification du bateau des trottoirs route de Ménétréol et au 18 route d'Aubigny, la pose d'un enrobé devant le n° 23 rue Principale, suite aux travaux d'aménagement sécuritaire, la société retenue avait enlevé l'enrobé existant pour le remplacer par de la grave calcaire ; la pose d'un enrobé sur le sentier entre le parking et la route à Pinelle. Il rappelle que l'entreprise CASSIER doit intervenir pour la pose d'un enrobé sur le parking.

Le montant du devis s'élève à 2 717.50 € HT + le bateau du trottoir 18 route d'Aubigny 553.75 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

6- Contrat Benjamin Chausseront, agent d'accueil du musée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de Benjamin CHAUSSERON, agent d'accueil du musée arrive à échéance le 31 octobre 2018. Le Maire et les adjoints font le bilan de son travail en rappelant les animations qu'il a proposé, en faisant ressortir sa motivation et la qualité de son travail.

Ils proposent de le titulariser, après la période d'un an obligatoire en tant que stagiaire, à 20 heures par semaine.

L'assemblée approuve à l'unanimité

7- Réponses aux questions de l'association Sainte Montaine Sauvegarde de l'Environnement (SMSE)

Monsieur le Maire rappelle que les membres de l'association SMSE ont posé plusieurs questions au conseil municipal :

Questions pour la SMSE :

1. l'inventaire biodiversité communal

D'accord mais quelle est la période la plus propice ? Quelle est le coût de cette opération et est-ce qu'elle est subventionnée ? Voir avec Sologne Nature Environnement. La SMSE a déjà réalisé un inventaire de la flore sur la commune.

2. le « zéro pesticide » pour la population

D'accord, il faut faire une réunion publique pour inciter les Montainais à passer au « 0 pesticide ». Qui fera la réunion, est-ce que la SMSE peut s'en charger. Est-ce qu'il faut demander à des intervenants extérieurs comme Sologne Nature Environnement ou la Chambre d'Agriculture.

3. l'acquisition des parcelles le long du chemin des Clergeries et le long de la route de Pierrefitte

Madame KUBICKÉ a contacté l'administrateur qui est en charge de vendre la propriété de la SCI La Montainaise qui ne bouge pas. Pour le moment c'est bloquer chez le Notaire. Avant de voir l'opportunité d'acquérir ces parcelles, il faut démêler le reste.

Monsieur DEBARRE explique qu'il serait bien de créer un chemin piétonnier le long de la route de Pierrefitte jusqu'à la Belle Fontaine, c'est pour cela que la SMSE demande que la commune achète du terrain le long de la route de Pierrefitte.

Questions pour tous :

1. le défibrillateur

La municipalité a acheté un défibrillateur, mais la société qui l'a vendu tarde à nous livrer le coffret à installer à l'extérieur.

2. l'achat de parcelles pour lotissements

Madame KUBICKÉ donne la même réponse que précédemment.

3. la borne de recharge électrique

Monsieur le Maire explique que la commune ne pourra pas avoir de borne de rechargement électrique car nous ne sommes pas sur un axe routier prioritaire, comme Ménétréol.

8- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Rachel WIECEK, le géomètre avec lequel la commune travaille a cédé son cabinet à Monsieur Denis BODENEZ.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a des problèmes de voisinage avec les locataires de l'ancien Cheval Blanc, la commune a reçu plusieurs courriers des voisins qui se plaignent du tapage, de la circulation excessive des véhicules, de la divagation des chiens ... La commune a envoyé plusieurs courriers aux locataires. Monsieur le Maire a consulté la gendarmerie pour avoir la marche à suivre dans ce genre de cas, il convient de convoquer chaque parti pour discuter des problèmes et essayer de régler les choses à l'amiable.

Monsieur GRIMAUULT lève la séance à 19 heures 35.